MONTMAGNY
CAPITALE DE L'OIE BLANCHE

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Vente à l'enchère publique
pour taxes impayées

AVIS PUBLIC est par les présentes donné :

QUE le conseil municipal de la Ville de Montmagny a ordonné à la soussignée, conformément à la *Loi* sur *les cités et villes*, de vendre à l'enchère publique les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires ainsi que des intérêts et frais, laquelle aura lieu au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le **JEUDI 19 NOVEMBRE 2026 À 10 HEURES**.

QUE le conseil municipal de la Ville de Montmagny a ordonné que la vente à l'enchère s'effectue simultanément à distance, conformément aux articles 512 et 512.1 de la *Loi sur les cités et villes*. Pour obtenir un lien de connexion, les personnes intéressées à participer à la vente à distance devront procéder à leur inscription auprès de l'assistante-greffière, M^{e} Claudia Daigle, aux coordonnées qui figurent dans le présent avis public, et ce, avant le vendredi, 13 novembre à 10 h.

Les personnes inscrites à distance obtiendront un lien de connexion TEAMS par lequel ils pourront participer à la vente à l'enchère par vidéoconférence et enchérir à voix haute et intelligible sur les propriétés en temps réel, au même titre que s'ils étaient présents physiquement dans la salle.

Les immeubles seront vendus séparément, dans l'ordre où ils sont placés dans l'avis. Chaque immeuble sera adjugé au plus haut enchérisseur.

L'adjudicataire devra payer le prix de son adjudication, en plus des taxes applicables, dans un délai maximal de 5 jours ouvrables. À défaut de paiement dans le délai imparti, l'immeuble sera adjugé au deuxième plus haut enchérisseur, lequel devra payer le prix de son adjudication dans un délai maximal de 5 jours ouvrables à compter de la date de son adjudication. En cas de défaut de paiement du deuxième adjudicataire, l'immeuble sera remis en vente le mardi, 3 décembre 2026 à 10 h aux mêmes conditions et aux mêmes modalités que la vente initiale.

Le paiement doit être fait en argent comptant, par chèque visé, par traite bancaire ou par mandat-poste.

Toute personne qui désire enchérir sur des immeubles doit présenter une carte d'identité avec photo avant le début de la vente. De plus, une personne désirant enchérir pour une autre personne doit être munie d'une procuration. La personne qui souhaite s'inscrire à la vente à distance doit transmettre, par la poste ou par courriel, une carte d'identité avec photo ou sa procuration.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Pour toute question concernant les conditions de vente, vous devez vous adresser à M^{e} Claudia Daigle par téléphone au 418 248-3362 poste 2031 ou par courriel à l'adresse cdaigle@ville.montmagny.qc.ca.

Circonscription foncière de Montmagny

Matricule	Propriétaire	Adresse civique et cadastre	Description sommaire
0004-31-0711	9368-1484 Québec inc.	**46 - 52 rue Champlain** Lot 2 613 721 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
0004-63-4437	Valérie Denault	**117 rue Saint-Georges** Lot 3 061 358 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain
0104-78-8197	Elvis Gnamien et Grah Yaba Rachel Gnakalo	**249, avenue Labrecque** Lot 3 061 699 du cadastre du Québec	Bâtisse et terrain

Fait à Montmagny, ce seizième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

L'assistante-greffière,

Claudia Daigle, notaire

Claudia Daigle, notaire